

## 1.09 Promesse secrète de Louis Grimaldi au comte de Savoie de lui faire céder le comté de Provence, 2 août 1388.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les seigneurs de Beuil possèdent un important domaine entre le Cians et la Tinée. Leur autonomie est progressivement réduite par Raimond Bérenger puis Charles d'Anjou. En 1315 Astrugue, seule héritière de la première lignée, épouse le Génois Andaron Grimaldi. Ses fils Guillaume Rostaing et Barnabé mettent à profit les difficultés de la reine Jeanne pour recouvrer une partie des libertés perdues par leurs ancêtres et se font reconnaître la haute justice sur leurs terres qualifiées de baronnie. Pour l'héritier de Barnabé, Jean, la guerre de l'Union d'Aix est l'occasion d'accroître ses biens aux dépens des seigneurs angevins mais aussi d'acquérir une plus grande indépendance. Fidèle serviteur de Charles de Duras, il est lieutenant du sénéchal Balthazar Spinola. Mais il n'hésite pas à jouer son propre jeu quand la cause carliste paraît perdue en 1387, Marie de Blois ayant réussi à rallier l'ensemble de la Provence à l'exception des vigueries de Nice, de Sospel, de Puget-Théniers et de Barcelonnette. Au début de 1388, Louis de Grimaldi, frère de Jean, se rend à Chambéry pour prendre contact avec le comte de Savoie Amédée VII et lui proposer de s'emparer de Nice. Le 2 août 1388 un traité secret est conclu entre Louis de Grimaldi et le comte de Savoie. Il s'agit de remettre au pouvoir d'Amédée toutes les terres de Provence orientale qui reconnaissent encore le roi Ladislas, successeur de Charles de Duras. Le comte de Savoie agirait en tant que vicaire impérial pour les soustraire à leurs adversaires angevins. Amédée qui se rend à Nice dès septembre se présente comme le protecteur des populations contre la menace angevine mais ne devient dans un premier temps que le gardien et le gérant des terres qui s'en remettent à lui en raison de l'impuissance du jeune Ladislas. Un délai de trois ans est laissé à ce dernier pour recouvrer ses possessions provençales moyennant le remboursement au comte de Savoie des sommes dépensées pour assurer leur défense. Les deux actes rédigés au mois d'août, la promesse secrète et la convention, sont scellés de cire rouge aux armes des Grimaldi. L'écu timbré d'un heaume cimé de bois de cerfs est écartelé avec pour meuble un soleil et un losangé. Comme annoncé dans la formule de corroboration, figure à la fin du texte, d'une écriture assurée, la signature de Louis. L'acte est scellé sur queue de parchemin par découpe d'une bande sur laquelle est moulé le sceau.

- Qui est Louis de Grimaldi ?
- Que va-t-il conclure avec le comte de Savoie Amédée VII ?
- Donnez la date du traité.